

„ *Iles Britanniques*: avantages incompatibles
 „ avec la violation fréquente des Loix, & le
 „ pouvoir arbitraire des longs Parlemens.

5. Les zelateurs du Bil ont encore avancé,
 que les fréquentes élections servent à entre-
 tenir la division & la haine entre les deux par-
 tis oppofez.

„ A quoi on leur a répondu, que ce n'étoit
 „ pas chercher à concilier les esprits que de
 „ dépouiller la Nation de son ancienne liberté,
 „ de choisir dans leurs Communautés des Dé-
 „ putez pour la Chambre des Communes: ni
 „ en privant de tous leurs Emplois les Seigneurs
 „ affectionnez à l'Eglise Anglicane, & aux an-
 „ ciennes Loix de l'Etat.

6. On a encore allegué, qu'un Parlement
 de sept ans, donneroit plus de loisir au peu-
 ple de travailler à ses propres affaires; se repo-
 sant du soin de celles de l'Etat, sur ceux qui
 sont actuellement en place.

„ On répondit, que ce n'étoit là qu'un leure,
 „ puis que ceux qui ont en main le Gouver-
 „ nement des affaires, ne songent qu'à se
 „ maintenir dans leurs Emplois, & qu'ils veu-
 „ lent s'approprier un pouvoir despotique, afin
 „ de tenir la Nation dans l'esclavage.

7. On soutient que les Parlemens de longue
 durée, seront beaucoup mieux en état que les
 Triennaires, d'empêcher que les Sujets ne fauf-
 sent si souvent les sermens prêter au Roi.

„ Le parti opposé au Bil, dit sur cela, que
 „ le long Parlement qui dura depuis 1643.
 „ jusqu'en 1659. bien loin de faire observer le
 „ serment prêté au Roi Charles I. lui fit in-
 „ justement trancher la tête: Que ce même
 „ Parlement, priva les Archevêques & les Evê-
 „ ques, de leur séance à la Chambre Haute:

Qu'en